



Copropriété, syndic

Par **Krahorn**, le 19/11/2021 à 20:43

Que faire pour faire enlever par la fourrière de ma Métropole (Bordeaux), une voiture "oubliée" en partant sur une place de parking privative et numérotée dans un parking en sous-sol d'une résidence fermée avec gardien (qui, tout en étant au courant dès le "départ", "n'aurait pas vu la nécessité" de prévenir l'autorité dont il dépend - le Syndic (professionnel) de copropriété - même 1 an après l'abandon du dit véhicule), par un (ex-) locataire, propriétaire connu du "bien" (revendable encore, qui sait ?) par le Gardien (mais pas du propriétaire du lot (emplacement) ni du Syndic) donc, puis des services de Police (la voiture n'étant pas volée) mais introuvable (dernière adresse non valable et pour cause, c'est celle de la résidence : imparable...) ce qui rend l'envoi de la mise en demeure impossible (même si sans assurance en cours depuis 31 décembre 2019, le Monsieur en question ayant disparu à partir 26 mai 2020...). Problème : comme il est injoignable et inconvoquable (voire insolvable...), (et que, sans titre exécutoire évidemment, l'huissier ne peut pas juridiquement "tout faire" pour le retrouver administrativement), c'est "kafkaïen" vu que sans "identification officielle" de base (avec son adresse actuelle surtout, non détenue par la Police), que personne ne veut ou ne peut réaliser, on ne peut PAS toucher à SA voiture. Et de toute façon, si par miracle elle était quand même enlevée, QUELQU'UN (c'est le sujet de ma question bien sûr) PAIERA les frais de fourrière qui seraient peut-être de l'ordre de 3000 euros s'il y avait "vente aux enchères" et de 6000 euros s'il y avait destruction... Qui a de tels moyens pour une telle chose? JE suis le propriétaire de la place de parking (il y en a 250 environ) dont il s'agit (attribué avec l'appartement) alors que je n'ai découvert ce fait que le matin du jour où j'ai emménagé. L'agent immobilier gestionnaire (représentant du vendeur, apparemment pas au courant de la "chose") avait opportunément perdu le numéro d'emplacement exact lors de l'unique visite (il fallait vite se décider) mais m'avait assuré (en toute mauvaise foi abusive jusqu'à la dissimulation, clairement), malgré mes doutes, qu'il n'y avait vraiment aucune inquiétude à avoir puisque tout, "visiblement", était sécurisé et que TOUS les emplacements étaient les mêmes.

(Termes non tolérables selon les CGU)...Modération.

Tous, sauf le mien. Et c'est vrai, que n'ayant bientôt plus de toit à ce moment-là, je ne pouvais pas penser que dans cette résidence privée calme et protégée, une telle absurdité pourrait venir un jour me pourrir la vie. Merci pour la lecture.

Par **Marck.ESP**, le 20/11/2021 à 16:07

Bonjour

Je vous invite à contacter l'ADIL, dont voici un article (un peu ancien).

<https://www.adil34.org/copropriete/comment-evacuer-les-vehicules-abandonnes-sur-les-parkings-de-la-copropriete-ou-sur-les-voies-privees-a-jour-au-102014/>

<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>